



**Téléchargez ici
le bulletin d'adhésion
2022**



**Connectez-vous ici
à la plate-forme
« Ensemble »**

CONTACTS

URIOPSS Nouvelle-Aquitaine
154 Boulevard du Président Wilson
33000 BORDEAUX
contact@uriopss-nouvelleaquitaine.fr
06 73 03 33 00

Eddie BALAGI
Président
e.balagi@uriopss-nouvelleaquitaine.fr

Rebecca BUNLET
Directrice Régionale
r.bunlet@uriopss-nouvelleaquitaine.fr
06 08 63 18 72

Déborah BENEULT
Juriste droit social,
Référente formation et qualité, Référente
handicap

SOMMAIRE INTER-ACTIF

ACTUALITES GENERALES

- Revalorisons et redonnons du sens à tous les métiers de l'humain : signez la pétition !
- Collectif SI : focus sur la dernière réunion

ACTUALITES REGIONALES

- Le Centre Info Jeunes de Bordeaux organise un atelier numérique sur la recherche d'emploi
- Le réseau jeunes des Centres Sociaux de la Vienne vous invite à découvrir ses travaux

ACTUALITES DANS VOTRE URIOPSS

- Bienvenue à l'Uriopss Sarab !
- Contrat d'engagement républicain : participez à notre prochain webinaire
- Osez prendre le temps de partager avec nous vos ressentis et les perspectives qui se dessinent !
- Report de la matinale "Numérique : état des lieux et solutions pratiques en Nouvelle-Aquitaine"

ON PARLE DE VOUS

- Remise des insignes de la Légion d'honneur au Président Honoraire de la Fondation John Bost
- Produits Bio de l'ADEI 17
- Offres et demandes d'emplois

PERSONNES AGEES

- Soins palliatifs et accompagnement de la fin de vie : le gouvernement détaille son plan 2021-2024

HANDICAP

- Troubles du neurodéveloppement : un livret pédagogique mis en ligne
- Déploiement des usages du système d'information de suivi des orientations des personnes handicapées

SANTE

- Covid 19 : évolution des règles en matière d'obligation vaccinale

INSERTION

- DALO : la Cour des comptes dresse un bilan mitigé

ENFANCE / FAMILLE / JEUNESSE

- Adoption du projet de loi relatif à la protection des enfants
- Fin du financement des mesures de consultations familiales

DROIT DU TRAVAIL

- CCU : diffusion d'une note par les syndicats employeurs
- Vous souhaitez mettre à jour vos connaissances pour comprendre le paysage conventionnel dans le secteur ?

- DOETH : report en avril

APPELS A PROJETS / SUBVENTIONS

- Programme SUN-ES « Ségur Usage Numérique en Etablissements de Santé »

LE CLUB DES PARTENAIRES

d.beneult@uriopss-nouvelleaquitaine.fr
07 57 09 19 25

Florence DAMBON
Secrétaire de direction, chargée de la gestion administrative de la formation, comptable
f.dambon@uriopss-nouvelleaquitaine.fr
06 73 03 33 00

Mélanie NOUBOUSSI
Chargée de la communication
m.nouboussi@uriopss-nouvelleaquitaine.fr

Sarab MERHI
Stagiaire Formations et suivi Qualiopi
stagiaire@uriopss-nouvelleaquitaine.fr

Suivez l'Uriopss Nouvelle-Aquitaine sur LinkedIn



Découvrez ici l'offre de développement des compétences de l'URIOPSS Nouvelle-Aquitaine pour 2022


[RETOUR AU SOMMAIRE](#)



ACTUALITES GENERALES

Revalorisons et redonnons du sens à tous les métiers de l'humain : signez la pétition !

Absence de revalorisation salariale, sous-effectif, épuisement, sentiment de non-reconnaissance... la situation se dégrade dans les établissements et services des secteurs social, médico-social, santé et socio-judiciaire.

On compte actuellement 64 000 postes vacants dans ces secteurs.

Sans ces professionnels, qui sera aux côtés des personnes vulnérables ? Enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap, de pauvreté, personnes confrontées à des addictions, jeunes menacés d'exclusion ou en rupture familiale... toutes ces personnes ont besoin chaque jour de l'attention, du soutien et de l'engagement de ces professionnels.

Accompagner les plus vulnérables nécessite du personnel en nombre suffisant, mieux payé et mieux reconnu !

Les associations de solidarité et de santé, leurs fédérations et leurs unions, demandent donc au gouvernement de revaloriser immédiatement la rémunération de tous ces métiers de l'humain à hauteur de 183 euros nets par mois et d'engager une stratégie d'ensemble en faveur de l'attractivité de ces métiers essentiels à notre société.

[Signez ici la pétition](#)

Collectif SI : focus sur la dernière réunion

Pour rappel, l'Uriopss participe au Collectif SI (Système d'Information) du plan ESSMS numérique en région. La dernière réunion s'est déroulée le 27 janvier dernier. Lors de cette réunion, divers points ont été abordés :

- Grappes retenues lors de la troisième fenêtre du Temps 2 de la phase d'amorçage
- Grappes retenues dans le cadre de l'AAP National
- Premiers échanges autour de l'instruction 2022 et du dispositif SONS
- Prochains travaux et calendrier des GT pour le Club des Professionnels en Nouvelle-Aquitaine
- Autres actualités : webinaires et accompagnement proposé par le GRADeS ESEA ; Mon Espace Santé et l'objectif DMP 2022 en lien avec la Concertation régionale ; la Matinale URIOPSS du 31 mars (lien vers le programme ci-dessous).

De plus, un AMI a été repéré, visant notamment à "donner à tous les professionnels de santé et médico-sociaux une formation en santé numérique".

Plus d'information :

- L'extrait d'article en téléchargement ci-dessous
- <https://www.gouvernement.fr/france-2030-appel-a-manifestations-d-interet-competences-et-metiers-d-avenir-informations-et-fiches>
- AMI Volet 1 en téléchargement ci-dessous

Suite à cette lecture, n'hésitez pas à nous envoyer vos orientations, conseils et contacts qui pourraient mener ou collaborer à une candidature à cet AMI, à l'adresse r.bunlet@uriopss-nouvelleaquitaine.fr

Pour rappel, votre Uriopss organise le 31 mars prochain une matinale "Numérique : état des lieux et solutions pratiques en Nouvelle-Aquitaine".

Pour en savoir plus sur cet évènement, [cliquez ici](#)

[Cliquez ici](#) pour télécharger les documents de la dernière réunion du Collectif SI.

ACTUALITES REGIONALES

Le Centre Info Jeunes de Bordeaux organise un atelier numérique sur la recherche d'emploi

Cyril Clame, Conseiller Numérique du Centre Info Jeunes Bordeaux, vous informe de l'organisation d'un atelier numérique sur la recherche d'emploi, au travers d'outils numériques et accessibles.

Il se déroulera en 2 séquences :

- 1) Mise en forme du CV le mercredi 23 Février de 14h30 à 16h30
- 2) Organisation d'une recherche d'emploi en ligne et outils facilitant et structurant (la date sera prochainement arrêtée)

Il propose également des temps de permanences numérique les Mercredis 2, 23 Février de 13h30 à 17h30 et les Vendredis 4, 11, 18 et 25 Février de 9h30 à 12h30. Ces temps sont dédiés à l'accueil et l'accompagnement de jeunes ayant des difficultés avec le numérique.

[Cliquez ici](#) pour télécharger le document de participation et obtenir les coordonnées pour s'inscrire à l'atelier

Le réseau jeunes des Centres Sociaux de la Vienne vous invite à découvrir ses travaux

La Fédération des Centres Sociaux de la Vienne œuvre avec les jeunes sur leur parcours d'engagement. Un espace est particulièrement investi comme un temps d'expérimentation démocratique : le réseau jeunes départemental. En effet, les jeunes moteurs qui pensent, organisent et animent le réseau, et se forment ainsi à la prise de responsabilités, à l'animation de groupe et la prise de décisions collectives organisent trois jours de réflexion sur la société d'aujourd'hui.

70 jeunes de la Vienne participent au réseau du 14 au 17 février pour acquérir des connaissances, débattre et vivre des actions de solidarité autour des discriminations (notamment les discriminations religieuses). Ils rencontreront le défenseur des droits, seront formés dans le cadre du plan laïcité et restitueront leurs échanges sous forme théâtrale.

Les jeunes vous invitent à découvrir leurs travaux et leur réseau :

- Mercredi 16 FEVRIER DE 18H15 à 20H00
- Lycée Isaac de l'étoile - 62 rue du porto 86000 Poitiers
- Un premier temps sera consacré à la restitution de leurs travaux et vous pourrez ensuite échanger avec eux en petits groupes sur leur vécu

Merci de vous inscrire [ICI](#) avant le 14 février

**Téléchargez ici
le bulletin d'adhésion
2022**

ACTUALITES DANS VOTRE URIOPSS

↓
**Connectez-vous ici
à la plate-forme
« ensemble »**



RETOUR
AU SOMMAIRE



**Téléchargez ici
le bulletin d'adhésion
2022**

Bienvenue à l'Uriopss Sarab !

L'Uriopss est heureuse d'accueillir en stage, pour une durée de 6 mois, Sarab Merhi. Etudiante en M1 en sciences de l'éducation et de la formation à l'université de Bordeaux, Sarab accompagnera Déborah Beneult sur le volet formation. Elle participera notamment à la préparation de l'audit de surveillance de la certification Qualiopi, et à l'élaboration et au suivi de l'offre territoriale de développement des compétences de l'Uriopss.

Sarab sera joignable par mail à l'adresse stagiaire@uriopss-nouvelleaquitaine.fr
Bienvenue dans l'équipe Sarab !

Contrat d'engagement républicain : participez à notre prochain webinaire

Le vendredi 18 mars, de 10h à 18h, votre Uriopss organise un webinaire sur ZOOM sur le contrat d'engagement républicain. Comme le précise le Mouvement associatif dans un communiqué ciblé, "la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République les associations et les fondations à souscrire un contrat d'engagement républicain dès lors qu'elles souhaitent obtenir un agrément d'Etat, une subvention publique ou accueillir un jeune en service civique". Ce contrat est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2022.

Pour y voir plus clair, ce webinaire répondra aux problématiques suivantes :

- Qu'est-ce que c'est ?
- Qu'est-ce que ça change ?
- Quelles conséquences pour mon association ?

Un temps de questions/réponses sera également prévu.

Le programme et le bulletin d'inscription seront prochainement mis en ligne.

Affaire à suivre donc...

Osez prendre le temps de partager avec nous vos ressentis et les perspectives qui se dessinent !



Directrices, directeurs et cadres, osez prendre le temps de partager avec nous vos ressentis et les perspectives qui se dessinent : participez à notre prochain temps d'échanges avec Apogées.

C'est le 5ème et dernier webinaire ! Rendez-vous le vendredi 25 mars de 11h à 12h.

[Cliquez ici](#) pour en savoir plus et obtenir le bulletin d'inscription

Report de la matinale "Numérique : état des lieux et solutions pratiques en Nouvelle-Aquitaine"

En raison de la situation sanitaire et des évolutions à venir en matière de numérique en région, la matinale "Numérique : état des lieux et solutions pratiques en

Nouvelle-Aquitaine " est reportée au jeudi 31 mars prochain. Elle sera organisée soit dans les nouveaux locaux de l'Uriopss , soit à distance.
[Cliquez ici](#) pour en savoir plus

ON PARLE DE VOUS

Remise des insignes de la Légion d'honneur au Président Honoraire de la Fondation John Bost

Toutes nos félicitations à Christian Feuillette, Président honoraire du Conseil d'administration, membre actuel du Conseil d'administration, qui est élevé au grade de Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur. Cette distinction, remise par Marcel Manoel, vient reconnaître son engagement pour la Fondation et son investissement dans le secteur du handicap.
Plus d'informations [ici](#)

Produits Bio de l'ADEI 17

Faites comme le restaurant La Table des Dix Vins à Saintes, 10 Place Blair, cuisinez nos produits issus de la production maraichage biologique ecocert de l'ESAT de Loulay

[ADEI 17 https://lnkd.in/exhkQq7P](https://lnkd.in/exhkQq7P)

Sur 7 hectares, dont 3500 m² en serres, nous produisons et proposons à la vente une gamme large et originale de légumes aux professionnels de la restauration et à des magasins BIO partenaires.

Livraison en Charente Maritime, Bordeaux, Niort et Cognac.

www.adei17.com

Plus d'informations [ici](#)

Vous souhaitez que l'on communique sur un évènement, une initiative, ou toute autre information relative à votre association ?

Cette rubrique du Flash Infos est faite pour ça ! N'hésitez pas à nous envoyer un mail à contact@uriopss-nouvelleaquitaine.fr pour que votre article apparaisse dans le prochain Flash.

Offres et demandes d'emplois

Consultez [ici](#) les annonces.

Vous souhaitez diffuser une offre ou une demande d'emploi, contactez-nous :

f.dambon@uriopss-nouvelleaquitaine.

PERSONNES AGEES

Soins palliatifs et accompagnement de la fin de vie : le gouvernement détaille son plan 2021-2024



[RETOUR
AU SOMMAIRE](#)

Dans un communiqué du 27 janvier dernier, le ministère des Solidarités et de la Santé annonce le lancement de la déclinaison du nouveau plan national 2021-2024 pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement de la fin de vie. Plus précisément, le plan contient 15 actions, parmi lesquelles l'action 14 vise à "donner de nouvelles marges de manœuvre aux acteurs, à domicile et en EHPAD, et clarifier leur articulation". Le communiqué du ministère indique que "le plan national est déjà en action : ainsi, 5 millions d'€ ont été délégués fin 2021 aux établissements de santé pour renforcer les équipes mobiles de soins palliatifs et dans le cadre du Ségur de la santé, 3 millions d'€ dédiés au développement de l'accès à l'expertise palliative seront alloués aux ARS début 2022 pour compléter et pérenniser des dispositifs d'appui territorial de soins palliatifs accessibles aux professionnels de santé exerçant à domicile".

[Cliquez ici](#) pour accéder au communiqué

HANDICAP

Découvrez ici l'offre de développement des compétences de l'URIOPSS Nouvelle-Aquitaine pour 2022

Troubles du neurodéveloppement : un livret pédagogique mis en ligne

Dans un communiqué du 31 janvier, le secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées annonce la mise en ligne d'un livret pédagogique pour le repérage précoce des écarts inhabituels de développement chez les enfants de 0 à 3 ans. Extrait :

"Chaque année en France, 10% des enfants naissent avec un trouble du neurodéveloppement. Il est nécessaire d'agir tôt et de repérer les écarts de développement de façon précoce et d'intervenir. Si les professionnels de la petite enfance sont les mieux placés pour identifier les difficultés, ils n'avaient cependant pas les moyens d'objectiver leurs inquiétudes et d'aborder avec les parents la question d'un développement inhabituel. Avec ce livret ils en auront désormais la possibilité.

Le guide n'est pas destiné à établir un diagnostic, mais à repérer plus tôt les besoins spécifiques de l'enfant et orienter les parents vers les professionnels compétents".

[Cliquez ici](#) pour en savoir plus

Déploiement des usages du système d'information de suivi des orientations des personnes handicapées

Adressée aux ARS, une instruction DGCS/CNSA/DESMS/2021/234 du 15 novembre 2021, publiée récemment, encadre le développement des usages du système d'information de suivi des orientations des personnes handicapées.



[RETOUR
AU SOMMAIRE](#)



Comme le précise le texte, “ViaTrajectoire Handicap et Osmose sont les deux outils choisis par les agences régionales de santé (ARS) permettant de suivre les décisions rendues par les commissions des droits et de l’autonomie des personnes handicapées portant orientation des personnes en situation de handicap vers des structures médico-sociales”. Cette instruction fixe également un cadre pour assurer le suivi de la qualité des données récoltées par les dispositifs. Ces dernières, rappelle l’instruction, “sont essentielles pour améliorer notre connaissance des publics fragiles et de l’offre médico-sociale, mais aussi pour mettre en place des indicateurs de pilotage afin d’assurer un meilleur suivi des parcours, améliorer la qualité des accompagnements et renforcer les politiques du handicap”.

[Cliquez ici](#) pour consulter l’instruction

SANTÉ

Covid 19 : évolution des règles en matière d’obligation vaccinale

Les règles applicables en matière d’obligation vaccinale des professionnels d’ESMS évolueront à compter du 15 février prochain. Pour préciser ces nouvelles règles, le ministère des Solidarités et de la Santé a diffusé un DGS-Urgent sur l’intégration de la dose de rappel. Un second document comportant des schéma détaillant des situations précisent a également été diffusé.

[Cliquez ici](#) pour télécharger ces documents

Retrouvez également sur la plateforme *Ensemble* de l’Uriopss une fiche technique du réseau synthétisant ces nouvelles mesures. [Cliquez ici](#) pour accéder à *Ensemble*



[RETOUR
AU SOMMAIRE](#)

Découvrez ici l’offre de
développement des
compétences de
l’URIOPSS
Nouvelle-Aquitaine pour
2022

INSERTION

DALO : la Cour des comptes dresse un bilan mitigé

Rendu public le 26 janvier dernier, un rapport de la Cour des comptes fait le bilan sur la mise en œuvre du dispositif du droit au logement opposable (DALO). Pour rappel, ce dernier “vise à confier à l’État l’obligation de loger ou de reloger les ménages qui y sont reconnus éligibles, de façon prioritaire, urgente et avec une offre « adaptée » au sens de la loi (répondant aux besoins et caractéristiques des ménages). Si l’État est seul débiteur de ce droit, les collectivités territoriales, les bailleurs sociaux et Action Logement ont l’obligation de contribuer à l’effort de relogement. Lorsque l’État est défaillant, sa responsabilité peut être engagée, y compris au plan indemnitaire”. En synthèse, constatant une nouvelle fois que “le DALO n’est pas un droit effectif”, et craignant “qu’il ne devienne un droit source de désillusions”, la Cour de comptes “appelle à une évolution du cadre juridique et des modalités de sa mise en œuvre opérationnelle, et formule treize recommandations destinées à restaurer son effectivité”.

[Cliquez ici](#) pour en savoir plus



[RETOUR
AU SOMMAIRE](#)

Adoption du projet de loi relatif à la protection des enfants

Le projet de loi relatif à la protection des enfants a été adopté définitivement le 25 janvier dernier. Des décrets d'application viendront compléter le texte.

Focus sur certaines mesures :

- L'hébergement des enfants de l'ASE à l'hôtel est définitivement interdit, sous un délai de deux ans.
- Avant de prévoir une mesure de placement, le juge devra systématiquement évaluer la possibilité de confier l'enfant à un membre de la famille ou à un tiers de confiance.
- Chaque enfant de l'ASE se verra systématiquement proposé d'être accompagné par un parrain, un mentor, ou les deux, en fonction du parcours qu'il souhaite construire.
- Plus aucun enfant de l'ASE ne sera laissé sans solution à la majorité. C'est la fin du couperet des 18 ans pour les jeunes majeurs et des sorties sans solution, avec le prolongement d'un accompagnement systématique des 18-21 ans.
- La séparation des fratries sera interdite dans les cas où cela correspond à l'intérêt de l'enfant.
- La valorisation du métier des assistants familiaux, notamment par la détermination d'une rémunération minimale pour l'accueil d'un enfant.

[Cliquez ici](#) pour télécharger le projet de loi

Fin du financement des mesures de consultations familiales

Le projet de loi relatif à la protection des enfants, définitivement adopté le 25 janvier dernier, acte la fin du financement, par le ministère de la Justice, des mesures de consultations familiales. Dans un courrier commun adressé au gouvernement, plusieurs président.e.s de département contestent cette décision, dont notamment Xavier Fortinon (Landes), Jean-Luc Gleyze (Gironde), Jean-Claude Leblois (Haute-Vienne) et Germinal Peiro (Dordogne). Pour rappel, "ces mesures, qui regroupent les thérapies familiales, les médiations familiales ainsi que les visites médiatisées, sont des outils importants pour répondre, seules ou en complément d'autres mesures, à des situations complexes pour lesquelles une expertise spécifique est requise. Elles permettent l'intervention de professionnel.le.s de la médiation dans des situations de violences intrafamiliales ou de conflits familiaux, pour faciliter la parole et le dialogue entre les différentes parties, toujours dans un objectif de protection des enfants". Ainsi les auteurs précisent que "ces mesures, ordonnées par les juges des enfants, ont toujours été financées par le Ministère de la justice" et indiquent être "surpris" d'apprendre la volonté de l'Etat de se "désengager du financement de ces mesures de consultations familiales, et de demander leur prise en charge par les Conseils départementaux". En conclusion, ils demandent qu'une compensation financière assurée par l'Etat soit de nouveau prévue.

[Cliquez ici](#) pour télécharger le courrier

DROIT DU TRAVAIL

Découvrez ici l'offre de
développement des
compétences de
l'URIOPSS
Nouvelle-Aquitaine pour
2022



[RETOUR
AU SOMMAIRE](#)

CCU : diffusion d'une note par les syndicats employeurs

En vue des assemblées générales extraordinaires organisées le 17 février prochain, Nexem et la Fehap diffusent une note précisant "le contexte et la feuille de route proposée pour la conduite du chantier de convention unique étendue".

La note contient 3 parties :

1. Une première partie exposant les justifications d'une telle démarche ;
2. Une deuxième partie exposant les grands principes qui devraient régir cette future convention ;
3. Une troisième partie exposant les modalités du processus envisagé, ainsi que son calendrier

Aussi, une annexe présente des "illustrations du système de classification et de rémunération"

[Cliquez ici](#) pour télécharger la note

Vous souhaitez mettre à jour vos connaissances pour comprendre le paysage conventionnel dans le secteur ?

Votre Uriopss propose une formation courte en visio, en partenariat avec l'Uriopss Occitanie, le 15 février prochain, de 9h30 à 12h30. A l'issue de cette formation, vous aurez acquis les objectifs suivants :

- Connaître les différentes sources du droit du travail et leur articulation
- Comprendre la notion de hiérarchie des normes et ses récentes évolutions en droit du travail
- Repérer la place du secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif dans le dialogue social national et en identifier les particularités
- Prendre connaissance des récentes évolutions pour anticiper l'avenir

[Cliquez ici](#) pour accéder au programme et au bulletin d'inscription

DOETH : report en avril

Sur son site internet, l'Urssaf annonce le 26 janvier dernier, le "report de l'exigibilité de la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH)".

Extrait :

"Afin de simplifier leur gestion par les entreprises, la déclaration annuelle de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, mutilés de guerre et assimilés (OETH) ainsi que le paiement de la contribution seront désormais à effectuer, par toutes les entreprises de 20 salariés et plus, sur la DSN d'avril (exigible le 5 ou 15 mai) au titre de l'obligation d'emploi de l'année précédente.

Ainsi, au titre de l'obligation d'emploi de l'année 2021, la déclaration annuelle de l'OETH et le paiement de la contribution seront à réaliser auprès de l'Urssaf sur la DSN d'avril 2022 (exigible le 5 ou 16 mai 2022)".

[Cliquez ici](#) pour accéder au communiqué

APPELS A PROJETS / SUBVENTIONS

Programme SUN-ES « Ségur Usage Numérique en Etablissements de Santé »



Le programme **SUN-ES - « Ségur Usage Numérique en Établissements de Santé »** est un levier clé pour la réussite du Ségur numérique de la Santé et le déploiement de « **Mon Espace Santé** » au sein des établissements de santé.

Lors de la première fenêtre de candidature du programme (du 1^{er} septembre au 31 octobre 2021), 77 établissements de la région ont été retenus et sont désormais soutenus pour porter 85 projets et domaines de ce programme (sur le volet 1).

La 2^{ème} fenêtre de candidature du programme s'ouvrira le 1^{er} mars 2022 et se terminera le 30 avril 2022.

Elle concerne **tous les établissements de santé de la région**, dont ceux déjà retenus lors de la 1^{ère} fenêtre.

Et permettra aux établissements de candidater pour se faire accompagner sur 2 volets et 1 dispositif complémentaire :

- **Volet 1** : Un ou plusieurs domaines (selon éligibilité) :
 - o L'alimentation du **DMP** en **documents de sortie**
 - o L'alimentation du **DMP** en compte-rendu de **biologie médicale**
 - o L'alimentation du **DMP** en compte-rendu **d'imagerie**
- **Volet 2 (nouveau volet de cette 2^{ème} fenêtre)** : La messagerie de santé (MSS) **citoyenne**
- Devenir établissement pilote régional de « Mon Espace Santé »

Pour vous présenter les éléments clés de cette 2^{ème} fenêtre du **programme SUN-ES** (*le calendrier, les modalités de candidature, les prérequis, les indicateurs d'usage, le calcul des subventions*) et répondre à toutes vos questions, l'ARS Nouvelle-Aquitaine vous invite à participer à la première réunion régionale qui aura lieu :

Mardi 8 février de 10 h à 11 h 30

Le lien pour y participer : <https://call.lifesizecloud.com/12989060>

Une deuxième session est également prévue le lundi 28 février à 16 h

- Concernant le programme « SUN-ES » : la référente à l'ARS est Myriam Noirtault : ars-na-segurnumerique@ars.sante.fr
- Concernant le service « Mon espace santé » : la référente à l'ARS est Stéphanie Legrand : stephanie.legrand@ars.sante.fr

CONTACTS

URIOPSS Nouvelle-Aquitaine

154 Boulevard du Président Wilson
33000 BORDEAUX

contact@uriopss-nouvelleaquitaine.fr

06 73 03 33 00

Eddie BALAGI Président

e.balagi@uriopss-nouvelleaquitaine.fr

Rebecca BUNLET

Directrice Régionale

r.bunlet@uriopss-nouvelleaquitaine.fr

06 08 63 18 72

Déborah BENEULT

Juriste droit social,

Référente formation et qualité, Référente
handicap

d.beneult@uriopss-nouvelleaquitaine.fr

07 57 09 19 25

Florence DAMBON

Secrétaire de direction, chargée de la ges-
tion administrative de la formation,
comptable

f.dambon@uriopss-nouvelleaquitaine.fr

06 73 03 33 00

Mélanie NOUBOUSSI

Chargée de la communication

m.nouboussi@uriopss-nouvelleaquitaine.fr

Sarab MERHI

Stagiaire Formations et suivi Qualiopi
stagiaire@uriopss-nouvelleaquitaine.fr



[RETOUR
AU SOMMAIRE](#)

LE CLUB DES PARTENAIRES



**Téléchargez ici
le bulletin d'adhésion 2022**

[SE DESABONNER](#)